

Référendum contre la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)



Publiée dans la Feuille fédérale le 20 décembre 2022

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:

N° postal:

Commune politique:

--	--	--

No.	Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules!)	Prénoms	Date de naissance exacte (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

Expiration du délai référendaire: 30 mars 2023

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Sceau:

Lieu:

.....
Date:

.....

Signature manuscrite:

.....
Fonction officielle :

.....

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée aussi vite que possible mais jusqu'au 15 mars 2023 au plus tard au comité référendaire: **Referendum COVID-19, Bahnweg Nord 35, 9475 Sevelen**. Il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante:

Referendum COVID-19, Bahnweg Nord 35, 9475 Sevelen, www.covid19-referendum.ch, info@covid19-referendum.ch